

Société | Déconfinement : état des lieux du suivi en Nouvelle-Aquitaine



Ce lundi 25 mai, l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine a donné quelques précisions sur les nouvelles modalités de suivi sanitaire des "cas contacts" de covid-19, assuré depuis le 13 mai par l'Assurance Maladie, mais aussi la gestion des clusters régionaux, nouveaux ou toujours actifs. De son côté, la préfecture a mis en place un "hébergement" dans des hôtels pour des personnes pour qui le confinement à domicile serait compliqué. Comment la Nouvelle-Aquitaine, si elle reste l'une des régions les moins touchées, gère-t-elle cette nouvelle stratégie nationale ? Éléments de réponses.

33. C'est le nombre de *clusters* (soit un périmètre défini ou au moins trois personnes sont testées positives au coronavirus) encore actifs en Nouvelle-Aquitaine, selon les chiffres donnés ce lundi 25 mai par le directeur de l'Agence Régionale de Santé, Michel Laforcade, lors d'un point presse chargé de revenir sur la situation épidémiologique et le pilotage de la stratégie de dépistage, qui, au niveau 2 (identification des personnes contact) est passé depuis le 13 mai dans les mains de l'Assurance maladie. Depuis le début de l'épidémie, 119 clusters en région ont été identifiés, 86 sont clos. Parmi les restants, 19 se trouvent dans des Ehpad ou des résidences autonomie, sept dans des établissements de santé et sept autres dans différentes autres structures dont un collège dans la Vienne, un centre d'accueil pour demandeur d'asile ou au sein d'entreprises comme une société d'ambulances.

Dans les Deux-Sèvres, l'École Nationale des Sous-Officiers d'Active de Saint-Maixent est en train de devenir l'un d'entre eux après qu'un premier cas ait été identifié le 18 mai dernier. Deux instructeurs de cet établissement ont été testés positifs et ont pu être en contact avec les 300 élèves présents jusqu'au 13 mai. 1800 personnes de cet établissement seront donc testés jusqu'à ce vendredi. Dès ce mardi, une soixantaine d'agents de l'hôpital d'Agen seront dépistés après la découverte d'un cas chez un patient entré aux urgences pour d'autres raisons que le covid-19. D'autres actions de dépistage seront menées dans plusieurs Ehpad dans les Landes, en Creuse et dans des hôpitaux de Dordogne (Périgueux) et de Gironde. De nouveaux dépistages ont eu lieu après le dépistage vendredi de 226 personnes au sein du centre hospitalier de Loudun et quatorze nouveaux cas détectés, ce qui porte ce nombre à 23 personnes (5 professionnels à l'hôpital, 3 professionnels et 5 patients à l'USLU et 7 patients et 3 professionnels au sein de l'EHPAD qui appartient au même complexe). Selon l'ARS, une "action massive" de dépistage devrait être menée dans l'ensemble des abattoirs de la région.

"Deux fois moins de cas que prévu"

Ce temps d'échange a surtout été l'occasion de revenir sur les données régionales et sur la nouvelle stratégie de dépistage mise en place depuis le 13 mai, qui confie à l'Assurance Maladie l'identification des cas contacts, avec l'appui des médecins de ville, des établissements de santé et de l'ARS. Depuis cette date, en effet, deux outils nationaux (SI-DEP qui concerne les informations collectées par les laboratoires et Contact Covid qui reprend le modèle du site de l'Assurance Maladie) ont été mis en place au niveau national, le second servant à avertir les cas contacts pour les inviter à se faire dépister. [La CNIL](#) (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) a d'ailleurs averti de sa volonté d'effectuer des contrôles concernant la gestion de ces fichiers.

Selon les premières données de l'Assurance Maladie, il y aurait aujourd'hui 342 patients zéro et 1655 "cas contacts" en région depuis le 13 mai (chiffres arrêtés au 24 mai), soit environ une trentaine de cas par jour. Pour le directeur de la CPAM de Gironde, Philippe Claussin, "ces chiffres s'ils cachent une grande disparité parce qu'on peut se retrouver avec un ou deux cas contacts sur un patient comme cinquante cas contacts, sont globalement deux fois en dessous de ce qui était prévu à cette date. Ça peut être une bonne nouvelle qui nous indique que le virus circule moins ou une moins bonne si les patients qui ont des symptômes ne se déclarent pas ou que les médecins ne les déclarent pas dans le système ou si tous les patients zéro ne sont pas forcément répertoriés. L'objectif, ce n'est pas de repérer 100% des cas contacts. On peut estimer que si on a un objectif de 50 à 75%, ça permet de juguler la diffusion du virus".

Selon l'ARS, en moyenne, 2000 dépistages sont réalisés quotidiennement en région, "jusqu'à 3000 vendredi dernier", a estimé Michel Laforcade. "Nous avons une capacité maximale de 11 000 tests par jour, nous disposons donc d'une marge de manoeuvre importante". L'Assurance Maladie affirme qu'elle va mettre en place dans les prochains jours un nouveau numéro d'appels entrants (le 09 72 72 99 09) "pour orienter les patients sans médecins traitants ou qui recherchaient un site de prélèvement". Selon les responsables, le taux de positivité de ces dépistages reste très faible en région, "inférieur à 1%. Ça veut dire qu'on ratisse très large, notamment lors de dépistages massifs". En région, 279 sites de prélèvement ont été identifiés sur sante.fr : 56 dans les établissements de santé (publics et privés) et 223 au sein de laboratoires de biologie médicale. Pour l'heure, l'Assurance Maladie estime entre 60 et 70 le nombre d'agents mobilisés aujourd'hui dans ce processus de dépistage systématique des patients symptomatiques, "mais on a la capacité de monter jusqu'à 470 agents "traceurs" en Nouvelle-Aquitaine", estime Philippe Claussin (une centaine en Gironde, 85 dans les Pyrénées-Atlantiques ou encore 43 en Haute-Vienne). Depuis le début de l'épidémie, 60 000 tests PCR ont été réalisés "dont environ 30 000 depuis le déconfinement", ajoute l'ARS.

Suivi des personnes contacts

Si les rôles sont définis, on peut les schématiser ainsi : les généralistes, infirmiers et établissements de santé sont en première ligne, l'Assurance Maladie au niveau 2 au travers de ses plateformes départementales qui fonctionnent sept jours sur sept et l'ARS au niveau trois pour assurer la gestion des *clusters*. Les plateformes de l'Assurance Maladie gèrent les appels sortants (liés aux activités de tracing auprès des patients zéro) et entrants (via le numéro national 09 74 75 76 78). Et puis il y a la cellule d'appel de l'ARS, qui assure un suivi des personnes contacts repérées par la CPAM. Lucie, étudiante en deuxième année de médecine, fait partie des volontaires pour participer à ces sessions d'appels. Quatre heures par jour, deux ou trois fois par semaine, elle fait partie des 25 personnes qui assurent ce suivi régulier. "Certains sont nerveux, d'autres ont peur parce qu'ils ne vivent pas seuls".

En charge du suivi des cas dans les Pyrénées-Atlantiques, elle a pris ce poste le 19 mai dernier. Comme dans un centre d'appel, elle essaie de suivre un schéma de questions pour pouvoir recueillir les données nécessaires dans ce suivi effectué aux jours 3, 9 et 14 de la mise en quatorzaine. "Généralement, au deuxième appel, on demande le résultat des tests. On peut prévoir un troisième appel pour les situations plus complexes ou pour assurer un suivi des symptômes", explique Lucie. Si ces données resteront en interne, l'ARS est cependant en train de réfléchir à "la mise en place d'un outil de suivi informatique", pour remplacer les actuels tableaux Excel. Ce suivi est en tout cas un complément à celui de la CPAM.



Quatorzaine : des conventions passées avec les hôtels

La préfecture de Nouvelle-Aquitaine, elle, encadre les procédures d'isolement hors domicile. Elle a mis en place depuis le 13 mai des CTAI (Cellule Territoriale d'Aide à l'isolement), destinée à des personnes pour qui rester confiné chez soi peut poser un problème, "pour des raisons environnementales (promiscuité du logement) ou sociales (en contact avec une personne à risques). La réponse, ce sont des conventions passées avec des hôtels pour trouver aux personnes qui le demandent des places d'hébergement. "À ce stade, plus d'une centaine ont été identifiées, essentiellement sur la métropole bordelaise. Ça reste contraignant pour l'hôtelier qui ne va pas pouvoir accueillir d'autres personnes, va devoir être équipé au niveau du matériel de base, notamment pour livrer les repas".

Au moyen d'une "charte résident" et d'un questionnaire d'évaluation sociale (coordonné par les CCAS et le Conseil départemental), les personnes peuvent contacter un numéro fourni par les différents organismes cités plus haut, mais la préfecture ne pourra être contactée que par la personne qui en a fait la demande. "Deux personnes sont actuellement aidées par des CTAI : une est hébergée en Gironde, une autre dans la Vienne. Sept personnes sont aidées à domicile (portage de médicaments, de courses...)", affirme Angélique Rocher-Bedjoudjou, sous-préfète et directrice de cabinet de la préfète Fabienne Buccio. "Pour les hôtels qui accepteraient d'héberger ces gens, l'État paye un forfait en fonction des chambres occupées ou non, qui comprend les repas mais aussi le nettoyage. On a déjà identifié d'autres hôtels avec lesquels on pourrait conventionner si la situation l'exigeait. Nous avons alerté les sous-préfets d'arrondissements pour identifier ces hôtels, le but étant aussi de ne pas délocaliser les personnes concernées trop loin de chez elles".

L'info en plus : selon les données de l'ARS publiées ce lundi 25 mai, la région compte 5238 cas de Covid-19 confirmés (de 1438 en Gironde à 147 en Lot-et-Garonne) depuis le début de l'épidémie, soit quatre nouveaux cas en 24h. 359 personnes sont actuellement hospitalisées (-19 en 24h) dont 54 en réanimation ou soins intensifs (-3).



Romain Bétéille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 26/05/2020

[Url de cet article](#)